



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

—◆—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0122

Rapports d'activité 2021 et 2022 de la régie culturelle « Atrium de Chaville »

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

Arrivés en cours de séance :

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0090
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0098

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

Objet : Rapports d'activité 2021 et 2022 de la régie culturelle « Atrium de Chaville »

Afin de promouvoir la culture sous toutes ses formes à Chaville, la Régie culturelle « Atrium de Chaville » a été créée en Conseil municipal du 3 octobre 2016 (délibération n°DEL01_2016_0075). Il s'agit d'une régie dite « personnalisée » dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle a pour objectif :

- d'organiser ou de contribuer à l'organisation de manifestations permanentes ou occasionnelles à caractère culturel et artistique de toute nature ;
- de produire, créer, diffuser des œuvres culturelles destinées à tous les publics ;
- d'aider à l'organisation et à la gestion d'autres structures de spectacles ;
- d'organiser toute action de formation ou d'information, toute activité d'éducation populaire propre à favoriser le développement culturel ;
- de favoriser les échanges et les rencontres qui contribuent au développement culturel de ses membres, des habitants de la ville de Chaville et des communes proches ;
- de gérer tout espace mis à sa disposition pour l'exercice de sa mission ;
- et plus généralement de mettre en œuvre toute activité d'administration, de gestion financière et juridique qui concourt à la production culturelle et à sa diffusion.

Cet établissement public local est juridiquement distinct de la Commune, bien que cette dernière demeure la collectivité de rattachement. La régie est dotée d'organes spécifiques, distincts de ceux de la Commune, à savoir un conseil d'administration qui dispose de l'essentiel des pouvoirs ainsi qu'un représentant légal et ordonnateur (en l'occurrence le directeur). En outre, elle dispose d'un comptable public et applique les règles de la comptabilité publique.

C'est à ce titre que ses rapports d'activité des années 2021 et 2022 ont été examinés en vertu de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales en commission consultative des services publics locaux réunie le 23 novembre 2023.

Les membres de la commission municipale « Vie locale » ont examiné l'objet de la présente délibération le 28 novembre 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

CONSTATE que les rapports d'activité 2021 et 2022 de la régie culturelle « Atrium de Chaville » ont été présentés au cours de la présente séance.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : (L) 12^{ème} Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)


Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023



Rapport d'activité 2021 de la régie culturelle « Atrium de Chaville »

Annexe

Les principales missions de la Régie culturelle s'articulent autour de trois axes qui génèrent des recettes et des dépenses :

- le spectacle vivant ;
- le cinéma ;
- les prêts et locations de salles.

Le présent rapport concerne l'année civile 2021.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont en diminution compte tenu de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire de Covid-19.

LES SPECTACLES

La Régie a programmé 13 spectacles dont 3 spectacles dits « jeune public » générant des représentations scolaires. Mais la propagation du variant de Covid-19 a contraint la Régie culturelle à suspendre certaines représentations. Seuls 8 spectacles dont 2 pour le « jeune public » générant 2 représentations scolaires ont eu lieu.

Les recettes de spectacle s'élèvent à 33 472 € pour 2 506 entrées.

RECETTES SPECTACLES ANNEE 2021

DATES	SPECTACLES	COUT HT	COUT TTC	ENTREES	RECETTES
09-juin	LE JOUR OU J'AI APPRIS QUE J'ETAIS JUIF	6 000 €	6 646,50 €	150	1 052 €
02-oct	LE PETIT COIFFEUR	9 650 €	10 180,75 €	289	4 477 €
10-oct	LA PLUIE DES MOTS	6 218€	6 559 €	618	2 904 €
14-oct	POMPIER(S)	5 000 €	6 211,42 €	116	1 380 €
17-nov	DOM JUAN-REPETITIONS EN COURS	13 800 €	15 599 €	203	2 415 €

Ville de Chaville - Conseil municipal du 12.12.2023 – Annexe à la délibération n° DEL01_2023_0122

21-nov	PARTITIONS	3 800 €	4 066,60 €	233	1 158 €
02-dec	J'AI ENVIE DE TOI	17 500 €	18 462.50 €	354	10 028 €
10-dec	PLUS HAUT QUE LE CIEL	12 000 €	12 660 €	541	10 020 €
		58 318 €	63 558,52 €	2 067	33 472,00 €

Les « bords de scène » appelés « rencontres de l'atelier » à l'Atrium se sont poursuivis, sous forme de débats entre les artistes, les auteurs et le public à l'issue de certaines représentations.

Le partenariat avec le SEL, permanent et quotidien en programmation théâtrale et cinématographique, en communication et en billetterie, s'est poursuivi et se poursuit.

Ce partenariat permet une richesse, une complémentarité et une diversité de la programmation sur un territoire beaucoup plus large.

LE CINEMA

Les recettes de cinéma s'élèvent à 36 454,50 € pour 6 916 entrées.

La moyenne des projections est identique selon les années et sont de l'ordre de 40 par mois. Les jours de projection se situent en général le vendredi, samedi, dimanche y compris le matin et parfois le mercredi surtout en période de vacances scolaires.

Afin de garder un lien privilégié avec ses spectateurs pendant la période de confinement, la Régie culturelle a proposé un service de vidéo à la demande (VOD) appelé « La Toile ».

La Régie culturelle a poursuivi avec réussite son action à l'égard du jeune public en partenariat avec les collèges et les écoles élémentaires (collège au cinéma : 3 projections, jeunes écrans Chavillois : 1 projection) et avec le public familial (croc ciné : 1 séance).

En partenariat avec la médiathèque de Chaville, le club du cinéma Philippe Soupault ainsi que les « fabriques » se sont poursuivis dans la mesure du possible (1 projection). Il s'agit d'analyser un film sous toutes ses formes techniques et artistiques en petits groupes de passionnés.

LES PRETS ET LOCATIONS DE SALLES

Les recettes de locations de salles s'élèvent à 53 813,09 €. Le Conservatoire est un des principaux locataires du site.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

I.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 905 925,50 € soit à 75,33% des crédits ouverts en 2021.

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 331 484,70 € et concernent principalement :

- Le cinéma : 28 403,99 € ;
- Les spectacles : 120 151,60 € ;
- Les spectacles extérieurs : 7 752 € ;



- Ce sont des spectacles non programmés par l'Atrium mais qu'accueille la Régie culturelle et qui font l'objet d'encaissement et de décaissement dans les comptes de cette dernière.
- Le remboursement des fluides et de l'entretien des locaux à la Ville : 80 541,48 € ;
 - Le paiement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 36 413,00 € ;
 - Les frais de maintenance des équipements et installations : 16 163,69 € ;
 - Les frais de télécommunications : 11 831 € ;
 - Les frais d'affranchissement : 1 777,15 € ;
 - Les frais d'assurance : 6 999,10 € ;
 - L'achat de fournitures : 4 072,44 € ;
 - Les frais d'abonnement et de formation : 4 153,49 € ;
 - Les frais de carburant : 2 073,78 € ;
 - La location de la voiture de direction : 2 831,88 € ;
 - La prise en charge des tickets repas des agents : 1 759,09 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 524 371,72 €, soit 92% des crédits ouverts. Ces charges couvrent les emplois des 8 équivalents temps plein et 2 temps partiel de la Régie (directeur, administrateur, responsable commercialisation des espaces, responsable communication, responsable billetterie, régisseur, assistant régisseur) ainsi que les frais d'intermittents inhérents à l'activité culturelle.

Les remboursements de spectacles annulés se sont élevés à 42 566,63 €.

I.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 908 371,72 €, soit à 91,32% des crédits ouverts en 2020.

Les recettes issues de l'activité culturelle de l'Atrium s'élèvent à 128 999,27 € et représentent 14,23% des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont principalement réparties ainsi, comme, d'ailleurs, présentées plus haut :

- Spectacles : 71 988,16 € ;
- Cinéma : 53 656,09 €.

La subvention perçue de la ville de Chaville s'élève à 717 344,80 € et représente 79,12% des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes issues de la location de salles s'élèvent à 53 813,09 € et représentent 5,94% des recettes réelles de fonctionnement.

Le budget de la Régie culturelle est essentiellement un budget de fonctionnement au sens comptable du terme, peu d'investissement, l'équipement étant entretenu essentiellement par la Commune s'agissant d'un bâtiment communal partagé entre les services cultures de la Ville, de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » et de la Régie culturelle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023



Rapport d'activité 2022 de la régie culturelle « Atrium de Chaville »

Annexe

Les principales missions de la Régie culturelle s'articulent autour de trois axes qui génèrent des recettes et des dépenses :

- le spectacle vivant ;
- le cinéma ;
- les prêts et locations de salles.

Le présent rapport concerne l'année civile 2022.

LES SPECTACLES

La Régie a programmé 18 spectacles dont 3 spectacles dits « jeune public » générant 5 représentations scolaires. 1 spectacle a été annulé par la société de production car la comédienne avait le Covid.

Les recettes de spectacle s'élèvent à 97 981,50 € (dont 7 157,50 € de cartes d'abonnement) pour 5 065 entrées.

RECETTES SPECTACLES ANNEE 2022

DATES	SPECTACLES	COUT HT	COUT TTC	ENTREES	RECETTES
13-janv	BENJAMIN BIOLAY	20 000 €	21 100 €	611	22 544€
22-janv	SONGE A LA DOUCEUR	6 982,40 €	7 366,43 €	164	1 825 €
30-janv	LA GRANDE INVASION	0 €	0 €	0	0 €
05-fev	LA CAGNOTTE	5 238,20 €	5 526,30 €	354	5 299 €
11-fev	DANS LES FORETS DE SIBERIE	4 000 €	4 220 €	183	3 163 €
16-fev	COMME IL VOUS PLAIRA	10 000 €	10 210 €	281	4 514 €
04-mars	LA LT	2 500 €	2 500 €	374	3 263 €
12-mar	LA MAISON DU LOUP	8 250 €	8 250 €	162	2 736 €
20-mars	ALIX ET LA POUPEE	4 500 €	4 500 €	237	2 946 €

Ville de Chaville - Conseil municipal du 12.12.2023 – Annexe à la délibération

03-avr	PICCOLI	5 485 €	5 485 €		
14-avr	LOOKING FOR BETHOVEN	5 000 €	5 334,50 €	223	2 764 €
01-oct	MADAME MING	5 750 €	6 066,25 €	333	5 298 €
12-oct	MON PAYS MA PEAU	4 500 €	4 747,50 €	267	3 957 €
18-oct	CLARA HASKIL	16 800 €	17 724 €	344	9 235 €
16-nov	LE PROCES EICHMANN A JERUSALEM	3 500 €	3 500 €	252	3 793 €
23-nov	HISTOIRE DE LA PEINTURE	8 000 €	8 440 €	636	11 349 €
27-nov	PROMENONS-NOUS TOUS LES 3	2 700 €	2 924,98 €	104	882 €
03-dec	ALAIN CHOQUETTE	8 000 €	8 777,70 €	364	6 198 €
		121 205,60 €	127 126,41 €	5 065	90 824 €

Le montant des cartes d'abonnement spectacles s'élève à 7 157,50 € (pour 168) après partage avec le SEL puisqu'il s'agit d'une carte commune SEL/Atrium.

Les « bords de scène » appelés « rencontres de l'atelier » à l'Atrium, sous forme de débats entre les artistes, les auteurs et le public à l'issue de certaines représentations ne sont plus proposés.

Le partenariat avec le SEL, permanent et quotidien en programmation théâtrale et cinématographique, en communication et en billetterie, s'est poursuivi et se poursuit.

Ce partenariat permet une richesse, une complémentarité et une diversité de la programmation sur un territoire beaucoup plus large.

LE CINEMA

Les recettes de cinéma s'élèvent à 60 611,06 € pour 12 393 entrées.

La moyenne des projections est identique selon les années et sont de l'ordre de 35 par mois. Les jours de projection se situent en général le vendredi, samedi, dimanche y compris le matin et parfois le mercredi surtout en période de vacances scolaires.

La Régie culturelle a poursuivi avec réussite son action à l'égard du jeune public en partenariat avec les collèges et les écoles élémentaires (collège au cinéma, jeunes écrans Chavillois) et avec le public familial (croc ciné).

L'Atrium proposait, en partenariat avec la médiathèque de Chaville, le club du cinéma Philippe Soupault ainsi que les « Fabriques ». Il s'agit d'analyser un film sous toutes ses formes techniques et artistiques en petits groupes de passionnés. Ces projections ne sont plus proposées car le public n'était plus au rendez-vous.

LES PRETS ET LOCATIONS DE SALLES

Les recettes de locations de salles s'élèvent à 176 885,71 €. Le Conservatoire est un des principaux locataires du site.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

I.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 1 238 917,21 €, soit à 97,78% des crédits ouverts en 2022.

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 507 599,92 € et concernent principalement :

- Le cinéma : 76 080,09 € ;
- Les spectacles : 178 580,14 € ;
- Les spectacles extérieurs : 21 096 € ;
Ce sont des spectacles non programmés par l'Atrium mais qu'accueille la Régie culturelle et qui font l'objet d'encaissement et de décaissement dans les comptes de cette dernière.
- Le remboursement des fluides, des frais de télécommunication, et de l'entretien des locaux à la Ville : 137 203,64 € ;
- Le paiement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 37 404,00 € ;
- Les frais de maintenance des équipements et installations : 25 290,21 € ;
- Les frais d'affranchissement : 3 891,27 € ;
- Les frais d'assurance : 7 063,83 € ;
- L'achat de fournitures : 5 011,94 € ;
- Les frais d'abonnement et de formation : 4 439,55 € ;
- La location de la voiture de direction, frais de carburant : 6 877,90 € ;
- La prise en charge des tickets repas des agents : 2 369,55 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 647 450,57 €, soit 96,97% des crédits ouverts. Ces charges couvrent les emplois des 8 équivalents temps plein et 2 temps partiel de la Régie (directeur, administrateur, responsable commercialisation des espaces, responsable communication, assistant communication, responsable billetterie, responsable accueil, régisseur, assistant régisseur) aux frais d'intermittents inhérents à l'activité culturelle, ainsi que 2 Contrats à durée indéterminée intermittents pour les hôtes et hôtesse d'accueil /billettistes et 6 Contrats à durée déterminée d'usage pour les hôtes d'accueil/billettistes et hôtesse d'accueil/billettistes).

I.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 1 237 650,84 €, soit à 97,68% des crédits ouverts en 2022.

Les recettes issues de l'activité culturelle de l'Atrium s'élèvent à 198 349,37 € et représentent 16,06% des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont principalement réparties ainsi, comme, d'ailleurs, présentées plus haut :

- Spectacles : 136 618,26 € ;
- Cinéma : 60 611,06 €.

La subvention perçue de la ville de Chaville s'élève à 745 000 € et représente 60,31% des recettes réelles de fonctionnement.

En 2022, l'Atrium a perçu des aides de la Région Ile-de-France. La somme de 99 561 € a été versée en deux fois : 73 053 € pour la perte des recettes liées à la crise sanitaire au titre de la dotation 2021 et 26 508 € au titre de la dotation de 2022.

Les recettes issues de la location de salles s'élèvent à 176 885,71 € et représentent 14,32% des recettes réelles de fonctionnement.

Le budget de la Régie culturelle est essentiellement un budget de fonctionnement au sens comptable du terme, peu d'investissement, l'équipement étant entretenu essentiellement par la Commune s'agissant d'un bâtiment communal partagé entre les services cultures de la Ville, de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » et de la Régie culturelle.